

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260119-DCM_2026_01_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 19 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Maryse RODRIGUEZ, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON.

POUVOIRS : Maryse RODRIGUEZ à Yvette VERNIERE, Alain MAISSE à Françoise BUSALLI, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Cyrille GENEVRIER à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Annie OSTARD.

SECRETAIRE : Christine FELIX.

Délibération n°2026 01 12

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT – SUBVENTION ETAT AU TITRE DU «FONDS VERT» POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal n°2025_12_12 ayant pour objet une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la subvention «fonds vert» pour les travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par l'Etat,

Considérant que les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire permettront d'offrir aux élèves, aux enseignants et au personnel communal un cadre plus agréable, plus confortable et mieux adapté aux conditions d'apprentissage,

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT | | | | |
|--|----------------------|---|-------------|----------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION | | RECETTES DE L'OPERATION | | |
| POSTES DE DEPENSES | Montant prévisionnel | POSTES DE RECETTES | % | Montant prévisionnel |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 639 078 € | Etat Fonds vert | 15,61% | 810 475 € |
| Travaux | 4 553 398 € | Etat DETR OSIL | 5,20% | 270 158 € |
| Acquisitions foncières | | Région (demandée) | 3,85% | 200 000 € |
| Mobilier, petite équipement | | Département (promise - Courrier de mars 2024) | 3,32% | 172 300 € |
| Autres (à détailler) | | Résolution | 0,39% | 20 000 € |
| | | Cercle vertueux | 0,29% | 15 000 € |
| | | Autofinancement (au minimum 20% de l'opération) | 71,34% | 3 704 543 € |
| TOTAL | 5 192 476 € | TOTAL | 100% | 5 192 476 € |

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : octobre 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : février 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2027

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à la majorité (22 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions) :

- approuve le projet des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire 5 192 476 € HT (cinq millions cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-seize euros hors taxes) tel que présenté ci-dessus,
- approuve le plan de financement exposé,
- décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du «Fonds Vert», pour un montant de 810 475 euros (huit cent dix mille quatre cent soixante-quinze),
- précise que la délibération n°2025_12_12 concernant la demande de l'aide financière de l'Etat au titre de la subvention «Fonds Vert» est annulée et remplacée par la présente,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et à signer tout document y afférant.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 23 janvier 2026
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Christine FELIX



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23_01 - 2026
Publié ou Notifié
le : 23_01 - 2026